

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mai 2024

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 14 mai 2024 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal,

17 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Jean RIFFAUD, adjoints, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Jean-Luc EVEN, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, conseillers municipaux.

3 étaient absents représentés : Annick PROUT RIEU par Isabelle Maltaverne et Sandrine GERIN par Jean-Luc Even, Fabrice AUBERT par Emmanuel Ledoux.

3 étaient absents : Christina QUERMELIN, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.
Ce qui totalise 20 votants.

M. Vincent ROCHER a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS APPROUVEES

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DEL202416 : A l'unanimité, de signer un avenant à la convention TOTEM.

DEL202417 : A l'unanimité, de solliciter une subvention de 200 000 € auprès d'Ile de France Nature pour l'opération d'aménagement du lac de la Mivoie.

DEL202418 : A l'unanimité des votants, d'attribuer une subvention de 3 500 € au comité des fêtes, versée en deux fois.

DEL202419 : A l'unanimité de valider les nouvelles dispositions du règlement des salles communales et des cautions demandées.

DEL202420 : A l'unanimité d'abroger la délibération de 2007 en indiquant le droit de préemption sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (Ua) et non plus les zones NA et Nax.

DEL202421 : A l'unanimité d'abroger la délibération DEL202404 en visant la nouvelle délibération DEL202420 pour le transfert partiel du droit de préemption urbain à la CCPM sur des parcelles de la ZAC.

DEL202422: prend acte d'une convention signée dans le cadre des délégations du Maire.

En Mairie, le 22 mai 2024.

Le secrétaire de séance,
Vincent ROCHER



Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

